



Compte rendu de la Réunion du lundi 30 mars 2026

(Convocation 25 mars 2026.)

Présents :

Mme PAREDES Marie, Mr FRAÏSSE Francis, Mr STEENBERGEN Gaëtan,
Mme BONAZ Vanessa , Mr BOULET Grégory, Mme MAILHAC Dominique.

Absente excusée : Mme VERRECCHIA Magali.

Ordre du jour :

- 1- Délégations du conseil Municipal au maire
- 2- Indemnités des élus
- 3- Désignation des délégués aux structures extérieures
- 4- Questions diverses/Informations

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18h30 – Absence excusée de Mme VERRECCHIA Magalie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026.

1 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

A l'unanimité les conseillers ont votés les délégations au maire par 6 voix pour, pour 6 conseillers présents.

2- INDEMNITES DES ELUS

En 2026, l'indemnité brute mensuelle maximale d'un maire en France varie selon la population de sa commune, passant de **1 155,06 €** pour les communes de **moins de 500 habitants (soit 28,1% sur un montant de 4410€ brut)** à **5 960,26 €** pour celles de 100 000 habitants et plus, suite à la revalorisation opérée par la loi Gatel.

Ces montants, calculés sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, sont plafonds légaux qui peuvent être réduits par délibération du conseil municipal, **sauf dans les communes de moins de 1 000 habitants où le maximum s'applique désormais de plein droit pour protéger l'élu.**

Les indemnités maximales brutes mensuelles pour **les adjoints au maire en 2026** sont calculées en appliquant un pourcentage spécifique à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027), **fixé à 4 110,52 €.**

Ces montants varient selon la population de la commune et ont été revalorisés pour les communes de moins de 20 000 habitants par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 :

Population de la commune	Taux maximal de l'IB 1027	Indemnité mensuelle maximale brute (2026) par adjoint
Moins de 500	10,89 %	447,64 €

3- DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES INSTANCES.

DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS	B O U L E T	S T E E N B E R G E N	B O N A Z	F R A Ï S S E · F	P A R E D E S	V E R R E C H I A	M A I L H A C	L A U G E	P E L U S O	T E S S I E R	A N D R E	F R A Ï S S E · L
Commission communale des impôts directs	T		T					C	C	C	C	C
Commission communale d'appel d'offre	T	T	T	S	S	S	T					
Délégué à la défense						T						
Délégué Hérault Energie	T	S										
SIAH (Syndicat Aude Centre)	T	T		S	S							
COM COM	T	S										
Parc Régional	S	T										
Pays Haut Languedoc	T	T	S									
Schéma directeur eau potable	T	T					T					
Urbanisme	T	S		T	T	S	T					
Eau potable Ouest												
Eau potable Est				T	S							
Eau potable Sainte Colombe												
Cimetières						T	S					
Aire de jeux		S			T							
Patrimoine/Locations	T	T		T			T					
Voirie Ouest												
Voirie Est	T			T								
Internet + site		T	T									
Animation (Lien avec Efantous)						T						
Rangement - Archives							T					

4 – QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- La vente aux enchères de la maison TARAGAL a été acté. Après recouvrement des créanciers sur le montant de la vente, le tribunal de commerce de Béziers informe que cette dette ne peut être recouvrée pour insuffisance d'actif. De ce fait la direction générale des finances publiques demande l'admission en non valeur des créances dues à la commune.
- Par courrier du 26 janvier 2026, le conseil municipal a été informé par la société ACAR de la volonté de procéder à la régularisation du chemin communal n°5. Ce courrier a fait l'objet de la question n°8 du conseil municipal du 3/03/2026. Le conseil après discussion étant dans l'impossibilité de suivre administrativement le dossier, a souhaité le céder à l'équipe prenante. Confer courrier 5/03/2026. Le sujet a été évoqué en questions diverses le 30 mars 2026 et fera l'objet d'une question lors d'un prochain conseil.
- Projets à venir évoqués : Hérault ingénierie, Projet Vedrick.

Délibérations rattachées car procédures administratives urgentes :

TAXES	TAUX 2020 (en%)	Taux 2026 (en %)
Taxes Habitation TH	7,74	7,74
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties TFB	4,75	4,75
Taxe Foncière sur Propriété Non Bâtie TFNB	79,34	79,34
Produit fiscal	16887 attendu Perçu : 16108	34561€ Produit souhaité

Subventions aux Associations

Associations	Montants
Lou Braves Efantous	3 000,00 € (6 voix pour)
Collège Saint-Pons de Thomières	100,00 € (6 voix pour)
UNICEF HERAULT	75,00 € (6 voix pour)
FNATH	50,00 € (5 voix pour/ 1 voix contre)
AFSEP Sclérose en plaques	75,00 € (6 voix pour)
Secours Catholique	75,00 € (6 voix pour)
Réserve	150,00 € (6 voix pour)

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h00.

APPROBATION COMPTE RENDU du 30 – 03 – 2026

BOULET Grégory	VERRECCHIA Magali	STEENBERGEN Gaëtan
PAREDES Marie	FRAÏSSE Francis	BONAZ Vanessa
MAILHAC Dominique		

Secrétaire de rédaction de compte rendu de séance : BONAZ Vanessa
SD